



CONSEIL GENERAL
FINISTERE
Penn-ar-Bed

DOTATIONS AU COLLEGE DU LANNIC DE CAMARET - ANNEE 2006

Dominique Tretout

Conseillère générale du canton de Crozon

• Membre de la commission permanente

Présidente de Nautisme en Finistère

1ère Adjointe au maire de Crozon

Commission permanente du 3 juillet 2006

▪ **Collège publics : dotation spécifique éducation physique et sportive**

Les collèges ne disposant pas, pour la plupart d'équipements sportifs intégrés, doivent utiliser des équipements extérieurs appartenant à des communes ou groupements de communes. La dotation spécifique EPS permet aux établissements d'indemniser les propriétaires des équipements.

La dotation est fonction du nombre de divisions dans le collège et de l'existence ou non d'équipements sportifs intégrés à l'établissement. Elle est calculée sur la base du coût horaire par type d'équipement (gymnase, terrain, piscine ou autre).

Les coûts horaires sont les suivants :

Terrains de plein air : 3,42€

Gymnases, salle de sport : 6,83€

Piscines et autres : 17,19€

Le collège du Lannic à Camaret recevra une dotation de 2722,72€.

Commission permanente du 19 octobre

▪ **Dotations de fonctionnement 2007 aux collèges publics**

Le Collège du Lannic de Camaret obtiendra 26 350€ de dotation pour 2007 (idem 2006).

Commission permanente du 6 novembre

▪ **Actions à caractère éducatif des collèges : sections sportives des collèges publics**

Le Conseil général apporte son aide, depuis plusieurs années, au fonctionnement des sections sportives des collèges, sachant que la décision d'ouverture ou de renouvellement de ces sections appartient au Rectorat.

L'aide du Conseil général est calculée au vu du budget prévisionnel présenté par l'établissement. Les coûts varient, d'une part, en fonction de l'activité concernée (une activité comme la voile, par exemple, nécessite un budget important) et, d'autre part, en fonction du mode de fonctionnement (par exemple, encadrement par les enseignants rémunérés par l'Education Nationale ou par les intervenants extérieurs rémunérés par le collège).

Les aides extérieures (subventions communes, fédérations sportives...) varient aussi beaucoup d'une section à l'autre.

Le Collège du Lannic à Camaret sur Mer recevra une subvention de 4600€ pour sa section voile.